

Département
ILLE ET VILAINE
Arrondissement
REDON
Canton
BAIN DE BRETAGNE

Commune de CREVIN – 35090

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MAI 2023**

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 13

Votants : 20

Date de convocation

28 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois de mai, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Crevin, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel GENDROT, Maire.

Etaient présents : Mmes, Mrs : GENDROT Daniel ; DUPERRIN-GOIZET Anne-Laure ; BRUNEAU Dominique ; LE GUEVELLOU Renaud ; MOLINA Angéline ; SALAUN Gabriel ; GUERINEL Hervé ; EVALET Philippe ; BOURET Rozenn ; TETREL Stéphanie ; FLEURY Arnaud ; LE BORGNE David ; JUBY Florence.

Etaient excusé(e)s avec Pouvoir : LEMOINE Gérard (*Pouvoir à R. BOURET*) ; PIAT Christian (*Pouvoir à D. GENDROT*) ; FLEGEAU Annie (*Pouvoir à D. LE BORGNE*) ; OROZCO-TORRENTERA Julio (*Pouvoir à R. LE GUEVELLOU*) ; CUBAUD Sébastien (*Pouvoir à H. GUERINEL*) ; PERRUDIN Magali (*Pouvoir à D. BRUNEAU*) ; MELCHIOR Delphine (*Pouvoir à A. MOLINA*).

Etaient absents excusé(e)s :

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Gabriel SALAUN.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du jeudi 6 avril 2023
2. Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal
3. Service d'accueil péri et extra-scolaire - Présentation et adoption du bilan annuel d'activités 2022
4. Réhabilitation de l'Aire de jeux de l'Esplanade Léon Gendrot - Demande de subvention au titre du programme LEADER du Contrat de Partenariat 2014-2020
5. Dégradation de mobilier urbain – Refacturation du coût de la remise en état à la société STTP Transports PERQUIS
6. « Espaces sans tabac » - Convention avec la Ligue contre le Cancer

2023/04/001	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 6 avril 2023
--------------------	--

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'adoption du Procès-verbal de la séance du 6 avril 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Adopte** le Procès-verbal de la séance du 6 avril 2023.

En application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées.

- Décision 2023-07 du 13 avril 2023 portant souscription d'une ligne de trésorerie de 200 000 € auprès de AKEA Banque Entreprises et Institutionnels, sise allée Louis Lichou, 29480 LE RELECQ KERHUON, reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 13 avril 2023.
- Décision 2023-08 du 14 avril 2023 portant attribution d'un marché de travaux de création d'un parking en extension du parking de la salle des Bruyères, à proximité de l'arrêt de cars de la rue des Camélias à la société EUROVIA BRETAGNE sise 45, rue du Manoir de Servigné, à RENNES (35043), pour un montant total de 12 550,00 € HT, reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 14 avril 2023.
- Décision 2023-09 du 25 avril 2023 portant vente d'un lot de tôles récupérées à l'occasion de divers chantiers communaux, à Madame Hélène LELOUETTE, domiciliée 58, le Val d'Uzel à PLECHATEL (35470), pour un montant total de 200 €, reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 25 avril 2023.
- Décision 2023-10 du 25 avril 2023 portant vente de métaux récupérés à l'occasion de divers chantiers communaux, à la société DELAIRE FERS ET METAUX, sise 7-9 rue de l'Erbonnière, BP 41809, à CESSON SEVIGNE (35518), pour un montant total de 278,12 €, reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 25 avril 2023.
- Décision 2023-11 en date du 25 avril 2023, portant virement de crédits de paiement au sein de la section d'investissement du budget principal de la commune, pour un montant de 35 250 €, représentant 1,46 % des dépenses réelles de la section d'investissement, reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 25 avril 2023.
- Décision n° 2023-12 en date du 25 avril 2023 portant vente d'un lot de bois de chauffage récupéré à l'occasion de divers chantiers communaux à Monsieur Dominique BRUNEAU, domicilié 5, avenue des Champs Moulins, à CREVIN, pour un montant total de 560 €, reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 25 avril 2023.
- Décision n° 2023-13 en date du 25 avril 2023 portant attribution d'une étude d'aménagement VRD et Paysage en vue de l'extension du cimetière communal, au bureau d'étude ABE Atelier Bouvier Environnement, sis 12 allée de la Grande Egalonne à PACE (35740), pour un montant total de 4 873,00 € HT, reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 25 avril 2023.
- Décisions relatives aux Déclarations d'Intention d'Aliéner (renonciation au droit de préemption urbain).

	Adresse du terrain	Cadastre	Superficie (m²)	Décision Date
20230004	19, rue des Fontaines	AB 177	496	Pas de préemption le 12/04/2023

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

2023/04/003	Service d'accueil péri et extra-scolaire - Présentation et adoption du bilan annuel d'activités 2022
--------------------	---

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le service d'accueil péri et extrascolaire de la commune, regroupe l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (mercredis et vacances scolaires), et l'accueil périscolaire du matin, du midi et du soir, en période scolaire.

Monsieur le Maire invite Madame Mélanie VIRONDEAU, Coordinatrice péri et extra scolaire à présenter le rapport d'activité annuel 2022 du service.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le bilan d'activité annuel du service d'accueil péri et extra-scolaire pour l'exercice 2022, et de l'autoriser à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Adopte** le bilan d'activité annuel du service d'accueil péri et extra-scolaire pour l'exercice 2022 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Délibération n° 2023/04/003, rendue exécutoire après transmission en Préfecture le 24 mai 2023, et publication le 24 mai 2023.

2023/04/004	Réhabilitation de l'Aire de jeux de l'Esplanade Léon Gendrot Demande de subvention au titre du programme LEADER du Contrat de Partenariat 2014-2020
--------------------	--

Monsieur le Maire informe les élus du projet de réhabilitation de l'aire de jeux pour enfants de l'esplanade Léon Gendrot.

Le coût des travaux est aujourd'hui estimé à un total de 90 403,00 € HT.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une aide du Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER) au titre du programme LEADER du contrat de partenariat 2014-2020 passé entre le Pays des Vallons de Vilaine et la Région Bretagne.

Le plan de financement de ce projet pourrait donc être le suivant (€ HT) :

<i>Dépenses (€ HT)</i>		<i>Recettes (€ HT)</i>	
Terrassement – Travaux paysagers	24 125,00	Etat – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 – Bâtiments scolaires – (30 %)	27 120,90

Mobilier – Fourniture de jeux – Panneau d'information	46 628,00	Région Bretagne – Pays des Vallons de Vilaine Programme LEADER	30 000,00
Sol amortissant	19 650,00	Autofinancement Commune de CREVIN : - Emprunt - Fonds propres	- 33 282,10
TOTAL	90 403,00	TOTAL	90 403,00

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'adopter la présente opération, d'en arrêter les modalités de financement, de solliciter une subvention de la part de la Région Bretagne au titre du programme LEADER du contrat de partenariat 2014-2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Adopte** la présente opération de réhabilitation de l'aire de jeux de l'esplanade Léon Gendrot ;
- **Adopte** le tableau de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **Sollicite** une subvention de la part de la Région Bretagne au titre du programme LEADER du contrat de partenariat 2014-2020 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Délibération n° 2023/04/004, rendue exécutoire après transmission en Préfecture le 10 mai 2023, et publication le 11 mai 2023.

2023/04/005	Dégradation de mobilier urbain – Refacturation du coût de la remise en état à la société STTP Transports PERQUIS
--------------------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une barrière de voirie de la rue de Bel Air a été dégradée par un camion de la société STTP Transports PERQUIS, le 27 février 2023.

Le responsable de la dégradation étant identifié, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de refacturer le coût de la remise en état à la société de transport STTP Transports PERQUIS, sise 47, avenue des Châtelets à TREGUEUX (22950) et de l'autoriser à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Décide** de refacturer la somme de 598 € à la société STTP Transport PERQUIS, sise 47, avenue des Châtelets à TREGUEUX (22950) ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Délibération n° 2023/04/005, rendue exécutoire après transmission en Préfecture le 10 mai 2023, et publication le 11 mai 2023.

Monsieur le Maire rappelle aux élus le projet de création d'espaces sans tabac sur la commune, notamment à proximité de l'école publique et des aires de jeux.

Le projet étant monté en partenariat avec le Ligue contre le Cancer, il convient de passer une convention afin de définir les engagements réciproques de la commune et l'association.

Monsieur le Maire présente donc le projet de convention et demande au Conseil municipal de l'approuver et de l'autoriser à la signer, ainsi que tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Approuve** le projet de convention pour la mise en œuvre d'espaces sans tabac avec la Ligue contre la Cancer, tel qu'annexé à la présente ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Délibération n° 2023/04/006, rendue exécutoire après transmission en Préfecture le 10 mai 2023, et publication le 11 mai 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h27.

Conseil municipal du 5 mai 2023

Numéros d'ordre des délibérations prises : 2023/04/001 à 2023/04/006.

Etaient présents :

GENDROT Daniel ; DUPERRIN-GOIZET Anne-Laure ; BRUNEAU Dominique ; LE GUEVELLOU Renaud ; MOLINA Angéline ; SALAUN Gabriel ; GUERINEL Hervé ; EVALET Philippe ; BOURET Rozenn ; TETREL Stéphanie ; FLEURY Arnaud ; LE BORGNE David ; JUBY Florence.

Etaient excusé(e)s avec Pouvoir : LEMOINE Gérard (*Pouvoir à R. BOURET*) ; PIAT Christian (*Pouvoir à D. GENDROT*) ; FLEGEAU Annie (*Pouvoir à D. LE BORGNE*) ; OROZCO-TORRENTERA Julio (*Pouvoir à R. LE GUEVELLOU*) ; CUBAUD Sébastien (*Pouvoir à H. GUERINEL*) ; PERRUDIN Magali (*Pouvoir à D. BRUNEAU*) ; MELCHIOR Delphine (*Pouvoir à A. MOLINA*).

Etaient absents excusé(e)s :

Etaient absents :

Suivent les signatures du Maire et du Secrétaire de Séance.

Le Maire,
Daniel GENDROT



Le Secrétaire de séance,
Gabriel SALAUN